

UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

ASSOCIATION SYNDICALE DES MARAIS DE LA BASSE AILETTE

Travaux de désembâclement de l'Ailette et de ses affluents

Tranche 1

Compte-rendu de la réunion de chantier 07 Décembre 2018

• Lieu:	Ferme de Grand Champs, commune de Jumencourt, à 10h00		
Maître d'ouvrage :	 Maître d'œuvre : 	• Entreprise:	
ASA de la Basse-Ailette	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	FORETS ET PAYSAGES	

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
MARTIN Jacques	Président de l'ASA	٧		
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	٧		
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts et Paysages	٧		
LEROUX Patrice	Commune de Vauxaillon	٧		
PILLON Kléber	Commune de Leuilly-sous-Coucy	٧		
DE FAY Hubert	Commune de Pont-Saint-Mard	٧		
DUPARQUE Jean	Vice-Président de l'ASA	٧		
MARTINET Fabrice	Agence de l'Eau Seine-Normandie			٧



Ce programme pluriannuel de désembâclement de l'Ailette a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise **FORETS ET PAYSAGES** - siège : Beaufort / 59

• SITUATION ACTUELLE:

- Les travaux ont débuté le 19 novembre.
- Les embâcles ont fait l'objet d'un recensement durant le printemps (descente en canoë et pointage GPS). Les embâcles, sur les affluents, ont été répertoriés par les propriétaires et validés par le maître d'œuvre.
- Seuls les embâcles jugés problématiques et influençant le bon fonctionnement hydraulique de la rivière ont été gérés.

• OBJECTIF DES TRAVAUX:

- Les travaux ont pour objectifs de :
 - o Recréer des fasciés d'écoulements diversifiés,
 - o Limiter le colmatage et l'envasement en amont des embâcles,
 - Restaurer la pente d'équilibre et la dynamique naturelle du cours d'eau,
 - O Ne pas aggraver les écoulements en période de crue,
 - o Diversifier les habitats aquatiques et favoriser la biodiversité.

• DETAIL DES TRAVAUX :

• Vingt-cinq (25) embâcles ont été répertoriés dans le cadre de cette tranche de travaux.

L'opération consiste à :

- Retirer les embâcles du lit de la rivière,
- Déposer les bois et les grumes en haut de berges,
- Séparer les petits bois (inférieurs à 8cm de ø), des gros bois (supérieurs à 8 cm de ø),
- Mettre en andain les branchages et, en tas les bois à destination des propriétaires riverains,
- Remettre en état les terrains.



Ailette après retrait d'embâcle



Mise en andain des bois, en haut de berge

REMARQUES, OBSERVATIONS:

- Le suivi des travaux a fait l'objet de contrôles de la part du maître d'œuvre et des représentants du maître d'ouvrage (Président et Vice-Président). Ainsi, tous les embâcles ont fait l'objet d'une vérification (retrait de l'arbre, mise en andain, remise en état des terrains).
- Une remarque a été faite sur l'embâcle n°1 situé au niveau de la Ferme de Grand-Champs. En effet, des branches étaient toujours présents dans la pâture. Le maître d'ouvrage a souhaité que l'entreprise procède au retrait des branchages et au nettoyage de la zone avant réception des travaux.
- Cette opération de reprise s'est réalisée le lundi 10 décembre.







Branchages oubliés

Branchages retirés après reprise

• Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.



La réalisation de ce programme de désembâclement est possible grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le service technique,